

L'évaluation des apprentissages de l'élève au cycle 2

Brochure pour les parents



Cette brochure vous informe sur :

- ce qu'est l'évaluation et à quoi elle sert au cycle 2 (8 à 12 ans)
- les documents officiels utilisés pour vous communiquer les progrès de votre enfant
- vos moments de rencontre avec l'école
- vos personnes de contact

Ce document est rédigé selon les principes de l'orthographe rectifiée.

Accéder à ce document
en ligne :
https://portail.rpn.ch/brochure_evaluation_cycle2



L'évaluation, c'est quoi ?

Le Plan d'études romand (PER) contient ce que votre enfant apprend à l'école.

L'évaluation permet de mesurer ce qu'elle ou il a appris et compris.

Pour cela, l'enseignant·e va :

- recueillir des informations sur les apprentissages de votre enfant
- analyser les informations récoltées
- informer des progrès de votre enfant

L'évaluation, une aide à l'apprentissage

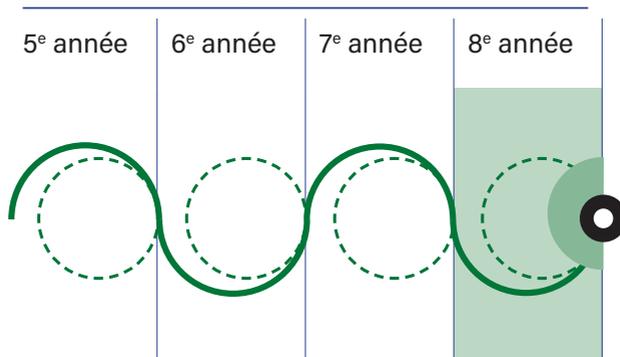


L'évaluation sert d'abord à aider votre enfant à progresser. Elle permet d'observer ce que votre enfant apprend et comment.

L'enseignant·e peut alors adapter son enseignement.

À la fin de la 8^e année, l'école décide du passage de votre enfant en 9^e année, au cycle 2 et de l'orientation dans les niveaux.

CYCLE 2



Évaluation pour soutenir les apprentissages

● Évaluation pour attester les savoirs en fin de 8^e année (décision administrative)

■ Évaluation pour orienter en 9^e année (niveau 1 ou 2 en français et mathématiques)

Qu'est-ce qui est évalué ?

L'évaluation porte sur les activités que votre enfant réalise en classe dans tous les domaines du PER :

- Domaines disciplinaires
- Capacités transversales
- Formation générale

<https://portail.ciip.ch/per/domains>

Le Plan d'études romand (PER)
contient tout ce que votre enfant
apprend au cycle 2.



Recueil de traces



Durant la 5^e, 6^e et 7^e année, l'enseignant·e récolte des travaux de votre enfant et les ajoute dans le Recueil de traces.

Cela permet de voir les progrès de votre enfant.

Vous pouvez demander le Recueil de traces de votre enfant à tout moment de l'année scolaire.

Document des acquis de connaissances et de compétences



L'enseignant·e complète un document des acquis de connaissances et de compétences. Ce document résume ce que votre enfant a déjà acquis dans tous les domaines du PER.

Évaluation-bilan



L'enseignant.e complète l'Évaluation-bilan en janvier. L'Évaluation-bilan vous informe des progrès de votre enfant dans les disciplines, les Capacités transversales et la Formation générale.

L'Évaluation-bilan indique aussi comment votre enfant continuera à progresser.

Information semestrielle



À la fin du mois de janvier, vous recevez :

- le Recueil de traces
- l'Évaluation-bilan
- le Document des acquis de connaissances et de compétences

Entretien individuel



De la 5^e à la 7^e année, l'enseignant.e vous rencontre entre les mois de février et de mai.

À cette occasion, vous discutez des progrès de votre enfant avec :

- le Recueil de traces
- l'Évaluation-bilan
- le Document des acquis de connaissances et de compétences

À votre demande ou à la demande de l'enseignant.e, d'autres rencontres peuvent avoir lieu durant l'année.

Bulletin

Votre enfant reçoit le Bulletin pour toute sa scolarité, de la 1^e à la 11^e année.

L'enseignant·e ajoute un Bulletin à la fin de chaque année scolaire.



Le Bulletin est un document important.

Vous devez :

- signer le Bulletin après l'avoir lu
- conserver le Bulletin jusqu'à la rentrée scolaire suivante
- ramener le Bulletin à l'enseignant·e, selon les consignes de l'école

Bulletin - fin de 5^e, 6^e, 7^e année

À la fin de chaque année, l'évaluation débouche sur un code.
Les codes A, B, C et D donnent des informations sur les progrès de votre enfant dans les disciplines suivantes du PER:

- › français
- › allemand
- › anglais (dès la 7^e année)
- › mathématiques
- › sciences de la nature
- › histoire
- › géographie
- › activités créatrices manuelles
- › arts visuels
- › musique
- › éducation physique
- › médias, science informatique et usages

- A L'élève progresse **facilement** dans ses apprentissages.
- B L'élève progresse dans ses apprentissages **de manière satisfaisante.**
- C L'élève progresse dans ses apprentissages **avec un peu de difficulté.**
- D L'élève progresse dans ses apprentissages **avec beaucoup de difficulté.**

Lien École-familles durant l'année



aout	Votre enfant apporte le Bulletin signé en début d'année scolaire.
septembre	Entre la rentrée d'aout et les vacances d'automne, l'enseignant·e vous invite à une séance d'information.
octobre	
novembre	
décembre	
janvier	Fin janvier, vous recevez le Recueil de traces, l'Évaluation-bilan et le Document des acquis.
février	
mars	L'enseignant·e organise un entretien individuel obligatoire entre février et mai pour présenter les progrès de votre enfant.
avril	
mai	
juin	Votre enfant apporte le Bulletin à la maison.
juillet	

8^e année

À partir de la 8^e année, les apprentissages de votre enfant sont évalués tout au long de l'année dans les disciplines et sont notés.

L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points.

Bulletin - fin de 8^e année

Au terme de la 8^e année, fin du cycle 2, les moyennes des notes attestent de :

- la promotion de votre enfant en 9^e année
- l'admission de votre enfant dans les niveaux 1 ou 2 en français et en mathématiques pour la 9^e année

Prolonger le cycle 2 d'un an est parfois nécessaire pour le bien de l'enfant. Mais, cette situation reste exceptionnelle.

Lien École-familles durant la 8^e année

aout	Votre enfant apporte le Bulletin signé en début d'année scolaire.
septembre	Lors du 1 ^e semestre, l'enseignant-e vous invite à une séance d'information.
octobre	
novembre	
décembre	
janvier	À la fin du premier semestre, votre enfant apporte le Bulletin semestriel à la maison.
février	
mars	
avril	
mai	
juin	Votre enfant apporte le Bulletin à la maison.
juillet	

